



**SAINT-DONAT**  
SUR L'HERBASSE

**COMPTE RENDU SOMMAIRE DE LA SEANCE DU  
CONSEIL MUNICIPAL DU 5 décembre 2017**

**PRESENTS :** BAILLET Alexandre, BARRET Pierre, BILLON Florian, CHALEMBEL Jean Marie, CHALEON Aimé, CHANAS Ghislaine, DEGROOTE Jacqueline, FOULHOUX Jocelyne, FOUREL Claude, GUILLIAUMET Isabelle, JOUVIN Christine, MANLHIOT Marie-Pierre, MOULIN Cathy, MOUNIER-VEHIER Gilbert, MURAT Anick, POULENARD Gabrielle, ROUSSEL Gérard, VIETTI Isabelle, VIGOUROUX Pascale, VOLOZAN-FERLAY Isabelle

**ABSENTS EXCUSES :** CANET Gérard (pouvoir à Gilbert MOUNIER-VEHIER), EDELINE Joëlle (pouvoir à Marie-Pierre MANLHIOT), LORIOT Fabrice (pouvoir à Claude FOUREL), MONTALIBET Cassilda (pouvoir à Ghislaine CHANAS),

**ABSENTS :** BOISSY Pierre, REVELLO Denis, VEYRAT René.

Date de la convocation 28 novembre 2017

➤ **Compte rendu de la séance précédente :**

**Adopté à la majorité (3 abstentions : G Roussel, I Volozan-Ferlay, I Vietti)**

**Ordre du jour adopté à l'unanimité**

**Secrétaire de séance : Ghislaine CHANAS**

**Finances – Budget assainissement admission de produits en non-valeur  
(2017 – 094)**

Madame la Trésorière municipale a transmis en mairie plusieurs documents relatifs à des produits communaux pour lesquels un recouvrement n'a pu aboutir.

Il s'agit en l'occurrence de créances désormais éteintes, suite à jugement du tribunal d'instance dans le cadre d'une procédure de surendettement (effacement de dette) ou à jugement de clôture pour insuffisance d'actif (liquidation judiciaire) :

Budget Assainissement

Exercice concerné : 2012 à 2013

Total des créances : **1 207.90 €**

Le Conseil Municipal admet ces titres en non-valeur.

**FINANCES – Décision Modificative n°1 budget annexe Assainissement  
(2017 – 095)**

Le Conseil Municipal adopte la Décision Modificative n°1 au Budget annexe Assainissement, dite DM1-2017. En effet, suite à l'admission en non-valeur (délibération 2017-094), il convient d'alimenter le chapitre 65, ligne 6541, en crédits nécessaires.

<b>Section d'Exploitation</b>				
<b>Chapitres / articles</b>	<b>Libellé</b>	<b>Recettes</b>	<b>Dépenses</b>	<b>Observations</b>
<b>65</b> 6541	<b>Créances admises en non-valeur</b>		<b>+ 5 600</b>	Besoin de crédits existant à hauteur de 4 360.50 €
<b>011</b> 61558	<b>Autres biens mobiliers</b>		<b>- 5 600</b>	Pour équilibre
	<b>TOTAL</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>	

- En section d'exploitation à hauteur de 0.00 €
- En section d'investissement à hauteur de 0.00 €

<b>FINANCES – Décision Modificative n°3 budget principal (2017 – 096)</b>
---

Le Conseil Municipal adopte la Décision Modificative n°3 au Budget Principal de la commune, dite DM3-2017.

D'une part, il convient d'alimenter le chapitre 042, ligne 772, en crédits nécessaires pour pouvoir intégrer en recette la valeur des travaux en régie réalisés pour la Maison Métifiot et la mairie. La contrepartie constitue une dépense d'investissement du chapitre 21, lignes 21311 et 21318.

D'autre part, il convient de faire une rectification d'inscription de crédits pour permettre un amortissement complémentaire de certaines immobilisations (véhicule qui n'avait pas été inscrit lors du transfert du budget de l'eau). Cette inscription complémentaire constitue une dépense de fonctionnement au chapitre 042, ligne 6811, et une recette d'investissement au chapitre 040, ligne 2182.

<b>Section de Fonctionnement</b>				
<b>Chapitres / articles</b>	<b>Libellé</b>	<b>Recettes</b>	<b>Dépenses</b>	<b>Observations</b>
<b>042</b> 772	<b>Opérations d'ordre de transfert entre sections</b>	<b>15 154.07</b>		Valeur des travaux en régie
<b>042</b> 6811	<b>Opérations d'ordre de transfert entre sections</b>		<b>7 875.40</b>	Dotation aux amortissements
<b>011</b> 60631	<b>Charges de gestion courante</b>		<b>7 278.67</b>	Pour équilibre
	<b>TOTAL</b>	<b>+ 15 154.07</b>	<b>+ 15 154.07</b>	
<b>Section d'Investissement</b>				
<b>Chapitres / articles</b>	<b>Libellé</b>	<b>Recettes</b>	<b>Dépenses</b>	
<b>040</b> 2182	<b>Opérations d'ordre de transfert entre sections</b>	<b>7 875.40</b>		Dotation aux amortissements
<b>040</b> 21311	<b>Opérations d'ordre de transfert entre sections</b>		<b>15 154.07</b>	Valeur des travaux en régie

21318				
23 2313	Immobilisations en cours		- 7 278.67	Pour équilibre
	<b>TOTAL</b>	<b>7 875.40</b>	<b>7 875.40</b>	

Cette proposition de Décision Modificative n°3 s'équilibre donc :

- En section de fonctionnement à hauteur de 15 154.07 €
- En section d'investissement à hauteur de 7 875.40 €

**FINANCES – Proposition de coupes de bois pour l'exercice 2018  
(2017 – 097)**

Dans le cadre de la gestion des forêts des collectivités relevant du régime forestier, le Conseil Municipal accepte la proposition de l'ONF pour inscrire les coupes 2018 à l'état d'assiette suivantes :

parcelle	Type de coupe	Volume présumé réalisable (m3)	Surface à parcourir (ha)	Année prévue	Année proposée par l'ONF
19-22-23	irrégulière	421	7,91	2017	2018
30	irrégulière	260	3,24	2018	2018
20-21	irrégulière	403+82	5,89	2018	2018

Le produit total de la vente de ces lots devrait s'élever à la somme de 24 975 €.

**Urbanisme – cession foncière parcelle A 1280 –  
Chemin rural n°7 dit Chemin du Plateau  
(2017 – 098)**

Pour mémoire, le Conseil Municipal a délibéré lors de sa séance du 31 janvier dernier pour déclasser du domaine public un certain nombre de voies et chemins ruraux.

Parmi ceux-ci, un morceau du chemin rural n°7 dit Chemin du Plateau est devenue la parcelle cadastrée A 1280, d'une superficie de 151 m<sup>2</sup>, et constitue la voie d'accès exclusive à une propriété privée.

En accord avec les propriétaires concernés, le Conseil Municipal autorise la cession de cette parcelle, au prix de 1000 €, étant précisé que l'acte notarial reste à la charge des acheteurs.

**Urbanisme – Chemin rural n°7 – affectation à l'usage public  
(2017 – 099)**

Le chemin rural n°7 a fait l'objet d'une décision de cession parcelle pour un tronçon desservant uniquement une propriété privée (délibération 2017-098).

Pour ce qui concerne l'ensemble du tracé restant du Chemin Rural n°7, celui-ci demeure à vocation d'usage public, bien que faisant partie du domaine privé de la commune.

Aussi, le Conseil Municipal procède à l'affectation à l'usage du public du Chemin Rural n°7.

**Urbanisme – raccordement électrique DP 2630116M0067  
(2017 – 100)**

Dans le cadre d'une division parcellaire, le SDED précise que le réseau électrique n'existe pas au droit de la parcelle. Il convient de réaliser un raccordement d'environ 78m.

Le SDED peut intervenir pour réaliser l'opération, sous réserve de la prise en charge par la commune de la partie résiduelle lui revenant, qui est estimée en l'occurrence à 3 600.64 €.

Dans le mesure où la longueur du raccordement est inférieure à 100m et qu'il ne dessert que le projet privé, la commune en demandera remboursement au pétitionnaire de la demande, conformément à l'article L 332-15 du Code de l'Urbanisme.

\*\*\*\*\*

**Décisions du maire prises en application de l'article L 2122-23 du CGCT.**

2017 092	17/10/2017	remboursement assurance GROUPAMA suite véhicule endommagé
2017 093	19/10/2017	TARIFS MUNICIPAUX 2017 – tarif cantine panier famille
2017 094	24/10/17	DPU 2017-070 pour non préemption de parcelles situées 11 rue chevalier Bayard N° P1967-1968 de 150 m <sup>2</sup>
2017 095	30/10/17	DPU 2017-064 pour non préemption de parcelles situées 19 avenue Georges Bert N° P122 de 268 m <sup>2</sup>
2017 096	30/10/17	DPU 2017-065 pour non préemption de parcelles situées 35 rue Pasteur et 36 av. Georges Bert N° P44-P45 de 895 m <sup>2</sup>
2017 097	30/10/17	DPU 2017-066 pour non préemption de parcelles situées à Druisieux Est N° P1901-P1908-P1891-P1897-P1902 de 1458 m <sup>2</sup>
2017 098	30/10/17	DPU 2017-067 pour non préemption de parcelles situées à Chantesse N° ZE 279 et ZE 303 de 1391 m <sup>2</sup>
2017 099	30/10/17	DPU 2017-068 pour non préemption de parcelles situées 1 rue de Verdun N° P 480 de 81 m <sup>2</sup>
2017 100	30/10/17	DPU 2017-069 pour non préemption de parcelles situées Druisieux Est N° P1901-P1908-P1891-P1897-P1902 de 1935 m <sup>2</sup>
2017 101	30/10/17	DPU 2017-071 pour non préemption de parcelles situées La Cave N° ZR 639 de 3473 m <sup>2</sup>
2017 102	28/11/2017	Convention entretien de l'orgue

Séance levée à 19h45.

**Le Maire de Saint-Donat-sur-l'Herbasse  
Aimé CHALEON**



G. Chanas